Maintien en Emploi

Vous êtes employeur

Votre salarié rencontre des problèmes de santé, votre engagement est indispensable pour rechercher une solution de maintien dans l'emploi en partenariat avec le salarié et le médecin du travail.

Accompagner votre salarié sur le plan socioprofessionnel

Réaliser un diagnostic au sein de votre entreprise

Solution commune retenue

Maintenir le salarié dans l'entreprise

Le maintenir en emploi en dehors de l'entreprise

Au même poste

À un poste différent

Reconversion professionnelle

Autres Possibilités

La cellule maintien en emploi

6 étapes pour vous accompagner

Une équipe pluridisciplinaire

Chargé(e) de Maintien en Emploi

Médecin du Travail référent

Ergonome

Assistant(e) de service social

Assistant(e)

1 **Visite médicale du salarié** avec le médecin du travail : diagnostic des difficultés rencontrées.

2 Avec l'accord de votre salarié, le médecin du travail adresse une **fiche de signalement** à la cellule.

3 Votre salarié contacte la Cellule Maintien en Emploi dans les 15 jours afin de fixer un **rendez-vous**.

4 Début de l'**accompagnement** avec un chargé de maintien en emploi, en collaboration avec le médecin du travail.

5 Après chaque rdv, votre salarié repart avec un **plan d'actions**.

6 **Mise en œuvre** de la solution Maintien en Emploi retenue avec votre partenariat.

Au terme de cet accompagnement, nous assurerons un suivi du maintien de l'emploi.

aist la prévention active

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
www.aistlapreventionactive.fr

Suivez-nous !

Cellule de Maintien en Emploi
1, rue Claude Danziger
63100 Clermont-Ferrand
maintien-emploi@aistlpa.fr
Tél. : 04 43 11 02 15